

PROGRAMME DE FORMATION

Le cycle de vie du PER

Tirez parti des points particuliers du cycle de vie du PER et découvrez tout son fonctionnement.

Date:	PAS DATE
Durée:	1 jour
Type / Prix:	590 €
Prérequis:	Avoir une pratique du conseil patrimonial
Objectifs:	• Maitriser et savoir calculer les plafonds de déduction de l'épargne retraite (cas général et cas spécifique du dirigeant) • Comprendre le fonctionnement du PER de sa souscription à sa sortie • Maitriser et savoir tirer parti des points particuliers du cycle de vie du PER (transfert, sortie anticipée, décès du souscripteur)

Le PER est aujourd'hui le produit tout désigné pour préparer et optimiser sa retraite. Or son fonctionnement n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît. Les PER commercialisés peuvent avoir des modalités très diverses (âge minimum ou maximum pour certains, sortie fractionnée à terme impossible sur certains contrats ou limitée à 5 ans, etc.).

Faisons le point sur le PER, de sa souscription au dénouement !

I – La souscription et le fonctionnement du PER - 1h20

A qui s'adresse-t-il ? existe-t-il un âge minimum ou maximum pour y souscrire ? Les personnes en retraite ou sans activité ont-elles le droit d'y recourir ?

PER individuel, PER collectif et PER obligatoire : sont-ils vraiment identiques ?

Comment fonctionne le PER : faisons le point sur les 3 compartiments du PER, sur ses 2 formes (PER assurance et PER titre) et sur les multiples cas de sorties anticipées.

Focus sur la fiscalité à la sortie du PER.

II – La déduction des versements - 2h10

Contenu pédagogique : Comment calculer le plafond de déduction ? Comment combiner les plafonds de déduction ordinaire (sur le revenu global) et le plafond « Madelin » pour les TNS (en entreprise individuelle, en société à l'IR ou à l'IS)

Où trouver les informations pour calculer les différents plafonds ?

Comment bien les déclarer !

Prenons des cas pratiques ! un couple dont l'un est salarié et l'autre gérant de sa société marié en séparation de bien, un célibataire avec des enfants (majeurs et mineurs) ou encore un jeune retraité qui vient tout juste de partir à la retraite.

III – De la bonne utilisation aux bons conseils du PER - 1h45

Faut-il transférer ses « anciens » produits vers un PER ?

Faut-il transférer son PER collectif vers son PER individuel ? quel intérêt d'avoir plusieurs PER (un PER entreprise et un PER individuel ou plusieurs PER individuels) ?

Le PER entreprise : un atout pour les dirigeants

IV – Un PER pour épargner ou pour transmettre : pourquoi garder son PER après 70 ans ? 1h45

Le point sur la fiscalité au décès du titulaire du PER (en cas de décès avant / après la phase d'épargne / avant-après 70 ans)

Les enseignements à en tirer : Garder son PER après 70 ans ?

Heures reglementaires:

CGPI

- IAS/DDA : 7 heures

Cette formation valide uniquement les heures indiquées ci-dessus

Format:

Présentiel / Distanciel

Moyen pédagogique:

Diaporama, énoncés et corrigés des cas pratiques au format PDF

Public visé:

- CGPI
- Experts-comptables
- Banquiers conseillers privés
- Assureurs
- Notaires
- Avocats

Moyen d'evaluation:

Quiz de validation des compétences acquises

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

